



Bilan environnemental de la première année de la législature wallonne 2014-2019

Inter-Environnement Wallonie | Juillet 2015

La présente analyse reprend dix dossiers emblématiques des politiques environnementales à l'échelle wallonne. Pour réaliser ce bilan de la première année de législature du gouvernement Magnette, Inter-Environnement Wallonie (IEW) a travaillé sur base de 3 types de données :

- 10 indicateurs clés de l'environnement wallon en situation défavorable et en détérioration (ICEW),
- les mesures préconisées par IEW pour inverser la tendance,
- le sens des mesures politiques, décisions ou projets de décisions du gouvernement wallon.

1. Maîtrise de la demande de transport

Evaluation ICEW : situation défavorable et en détérioration

Les déplacements de personnes (km parcourus) ont augmenté de 39 % entre 1990 et 2011. Répartition diffuse de l'habitat, évolution des modes de vie, croissance du parc automobile concourent à entretenir cette tendance.

Les premières décisions politiques

A l'heure actuelle, les mesures de contrôle de la demande ne sont pas (révision de la Taxe de mise en circulation) ou incomplètement (plan régional de mobilité) mises en œuvre. La Déclaration de politique régionale reconnaissait pourtant la nécessité de coordonner les politiques de mobilité et de développement territorial.

Les mesures à prendre selon IEW

Pour réduire le nombre et la longueur des déplacements, IEW recommande d'agir sur les éléments structurels (localisation des différentes fonctions sur le territoire, infrastructures, parc automobile) et sur les facteurs qui, au quotidien, influent sur la décision de se déplacer (télétravail, leviers fiscaux,...).



2. Exposition au bruit du trafic routier et ferroviaire

Evaluation ICEW : situation légèrement défavorable et non évaluable

L'exposition au bruit le long des grands axes routiers touche 21 % de la population wallonne (7% en moyenne en Europe). Un plan d'action était prévu par la directive 2002/49/CE. La Wallonie affiche un retard de 8 ans pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Les premières mesures politiques

Dans sa réponse à une question parlementaire, le Ministre Prévot évoque l'installation de murs anti-bruit pour répondre aux obligations de la directive. La deuxième vague de cartographie est annoncée pour le premier semestre 2016, les plans d'actions suivront. Ils devront encore être soumis à la consultation du public avant de pouvoir être implémentés.

Les mesures préconisées par IEW

Pour IEW, il importe que toutes les facettes de la directive européenne soient envisagées pour la rédaction des plans d'actions : mesures de réduction du trafic, d'aménagement du territoire, et de réduction du bruit à la source, notamment. IEW déplore le retard accumulé dans la gestion de ce dossier. Un retard d'autant plus injustifiable au vu des impacts sanitaires de cette exposition.



3. Consommation d'espace pour le logement

Evaluation ICEW : situation défavorable et en détérioration

La surface que chaque habitant occupe pour son logement (garages et jardins inclus) a crû de 238 à 293 m² sur la période allant de 1990 à 2013. Il s'agit d'une moyenne régionale en augmentation alarmante. Les communes du Sud sont particulièrement touchées par la boulimie d'espace.

Les premières décisions politiques

L'utilisation des sites à réaménager pour les zones d'activité économique est soutenue par le ministre de l'Aménagement du Territoire. Le Gouvernement wallon a posé les premiers pas d'une réflexion sur la politique de la Ville, l'habitat permanent et alternatif. La restauration de bâtiments pourrait être l'axe fort de cette politique avant d'envisager tout développement de quartier nouveau.

Les mesures préconisées par IEW

IEW soutient une politique du logement susceptible de répondre à la croissance démographique en mobilisant les espaces dans les noyaux urbains, les immeubles vacants et en renforçant la politique de réoccupation des étages de magasins. IEW plaide pour une utilisation créative du sol en donnant la priorité aux activités économiques sur les sites à réaménager et en reconnaissant la valeur de l'habitat léger et de l'habitat permanent.



4. Artificialisation du territoire

Evaluation ICEW : situation défavorable et en détérioration

La progression constante de l'urbanisation entraîne dans son sillage l'artificialisation. Elle sévit partout sur le territoire, notamment dans les communes rurales, avec des pointes à 40 % d'augmentation de la surface artificialisée entre 2002 et 2013.

Les premières décisions politiques

Le Code de développement territorial, actuellement en réécriture, prévoit d'ouvrir des zones d'activité économique sur des terrains en zone agricole, une vieille habitude dont la Wallonie ne semble pas vouloir se départir. Fort heureusement, l'étanchéité et l'état général des sols sont au programme du Gouvernement via le décret sols.

Les mesures préconisées par IEW

IEW recommande de miser sur le recyclage des friches et la restauration du bâti. Deux propositions drastiques : ne plus construire de nouvelles routes sans en détruire d'une longueur équivalente, et « couper les doigts » du plan de secteur en zone d'habitat à caractère rural.



5. Evolution des populations d'abeilles sauvages et domestiques

Evaluation ICEW : situation défavorable et tendance non évaluable

Les populations d'abeilles sauvages et domestiques connaissent un déclin important. Les principales causes résultent de facteurs environnementaux, notamment la pénurie d'habitats naturels ou semi-naturels, l'intensification des pratiques agricoles et le recours systématique aux pesticides notamment les néonicotinoïdes.

Les premières mesures politiques

Les réponses apportées portent essentiellement sur la sensibilisation (plan Maya, ...), la valorisation des actions mises en place (réseau Wallonie nature) ou la réalisation d'études. La place de la biodiversité dans l'espace agricole est toujours en régression et l'agriculture écologiquement intensive ne se développe pas en Wallonie.

Les mesures préconisées par IEW

Outre l'interdiction des néonicotinoïdes, IEW plaide pour la mise en place de mesures ambitieuses qui visent à recréer des milieux fleuris : bandes tampons enherbées en bordure des cours d'eau et des cultures, soutien d'une agriculture qui s'appuie sur les services des écosystèmes plutôt que sur des intrants, renforcement des moyens pour l'agro-environnement.



6. Les sites naturels protégés

Evaluation ICEW : situation défavorable mais en amélioration

Le réseau de sites naturels protégé n'atteint que 0,76 % du territoire alors qu'il devrait approcher les 5 à 10 %. En cause, notamment : la faiblesse des moyens alloués et la suppression récente du soutien public à la création de réserves naturelles par les associations. L'amélioration notée est conjoncturelle. De nombreux milieux de grand intérêt biologique continuent à se dégrader et l'état du réseau Natura 2000 reste globalement mauvais.

Les premières mesures politiques

Le gouvernement a supprimé les moyens affectés à la création des réserves naturelles par les associations (co-financement), ce qui vient affaiblir une politique déjà trop peu financée. Par ailleurs, le Gouvernement wallon a approuvé la création de nouvelles réserves naturelles domaniales augmentant sa surface de réserves naturelles de 466,63 ha. Pour rappel l'objectif, si on le fixe à 5% du territoire représente 84.220 ha !

Les mesures préconisées par IEW

IEW plaide pour le renforcement des moyens dédiés à l'acquisition de parcelles privées notamment par le biais des associations actives en ce domaine ainsi que pour la création d'un réseau cohérent de réserves naturelles publiques au sein des propriétés publiques existantes. Une réflexion structurée pour assurer un refinancement durable de cette politique est également indispensable.

7. Evolution des populations de la grande faune sauvage

Evaluation ICEW : situation défavorable et en détérioration

Les populations de notre grande faune ont explosé sur les 20 dernières années, conduisant à des impacts importants sur la forêt, la biodiversité et l'agriculture. Suite à l'adoption du plan de réduction en 20 mesures par le précédent gouvernement, les populations ont amorcé une diminution relative.

Les premières mesures politiques

L'arrêté pris par le gouvernement en première lecture revient sur la décision du précédent gouvernement d'interdire le nourrissage dissuasif du sanglier, sans se donner les moyens de gérer les dérives pourtant reconnues par tous. Le politique cherche plus la conciliation avec le lobby de la chasse que la gestion concertée de cette problématique.

Les mesures préconisées par IEW

Outre la continuation des mesures prévues, notamment l'interdiction du nourrissage d'octobre à la fin mars, il convient de dissuader de manière efficace la non réalisation des plans de tirs et de renforcer le cadre législatif à cet égard. Il est également essentiel d'utiliser des indicateurs de l'équilibre forêt – faune sauvage qui intègrent la biodiversité.



8. Economies d'énergie

Evaluation ICEW : situation défavorable en amélioration

La consommation énergétique finale a baissé de 12,2 % entre 1990 et 2012. Cette tendance générale cache de grandes disparités entre secteurs. Les besoins du tertiaire et des transports sont en hausse. Quant à la consommation énergétique du résidentiel, elle diminue légèrement mais reste dépendante des conditions climatiques.

Les premières mesures politiques

Le Gouvernement wallon a opéré une réforme des primes-énergie, mais a diminué les budgets alloués à cette politique : de 68 millions d'euros pour les primes en 2014 à 40 millions d'euros en 2015 pour les primes (non compensés par la légère hausse du budget Ecopack).

Les mesures préconisées par IEW

IEW recommande de consacrer des moyens supplémentaires à la rénovation énergétique tout en optimisant les moyens. Il est urgent d'établir et mettre en œuvre le plan wallon Air-Climat-Energie qui doit proposer des mesures sectorielles ciblées pour diminuer les consommations d'énergie. Il conviendrait de conditionner l'octroi des primes à des audits énergétiques afin d'orienter les moyens vers les travaux d'économie plus efficaces.



9. Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables

Evaluation ICEW : situation favorable et en amélioration

Depuis 2005, la production d'électricité renouvelable a été multipliée par 4 pour atteindre 13,9% de la consommation finale d'électricité. Les objectifs du Plan de maîtrise de l'énergie de 2010 ont largement été dépassés. Divers outils d'encadrement et de soutien financier ont concouru à cette progression.

Les premières mesures politiques

Le Gouvernement wallon a révisé à la baisse les objectifs en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 (13% contre 20% sous la précédente législature) et en a arrêté un objectif de 20 % pour 2030. De nouveaux quotas de certificats verts ont également été fixés par filière.

Les mesures préconisées par IEW

L'objectif de 13 % d'énergies renouvelables en 2020 doit être vu comme un minimum au-delà duquel il sera possible d'aller. IEW soutient une hausse des objectifs 2020 et 2030 afin d'être dans la lignée d'une véritable transition énergétique en lien avec les impératifs climatiques et la sortie du nucléaire. En matière d'éolien, il est urgent de sécuriser le cadre juridique et de renforcer l'acceptabilité sociale, via la participation citoyenne, pour permettre au minimum la réalisation des objectifs éoliens.





10. Contrôle et au monitoring de l'environnement

Evaluation ICEW : situation non pertinente ou non réalisable

Les différentes fiches dressent un relevé chiffré relatifs aux mesures de contrôles, de constats et de poursuites des infractions environnementales mais concluent à la non pertinence ou à l'absence de possibilité de rédiger une évaluation.

Les premières mesures politiques

En matière de lutte contre la délinquance environnementale, la Déclaration de politique régionale stipule que le Gouvernement wallon veillera à « fixer des priorités d'action dans la politique criminelle environnementale notamment en réunissant et coordonnant les acteurs publics concernés ».

Les mesures préconisées par IEW

Vu les données reprises dans les indicateurs, IEW ne comprend pas ce qui justifie l'absence d'évaluation relative aux différentes mesures de contrôles et n'identifie pas les raisons pour lesquelles l'évaluation est non pertinente ou non réalisable. Cette évaluation demeure essentielle pour définir les mesures correctrices éventuelles à initier.